Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 41 (2004)
Heft: 1606

Artikel: Hautes écoles : les étudiants pour la hausse des taxes universitaires?
Autor: Schwaab, Jean Christophe / Pochon, Charles-F.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1019192

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Les étudiants pour la hausse des taxes universitaires?

Les étudiants seraient favorables à une hausse des taxes d'études. C'est le résultat d'un sondage réalisé par l'Association des étudiants des hautes écoles suisses (AES). Malgré des défauts méthodologiques, les résultats alimentent des revendications semblables à celles des milieux économiques, en porte-à-faux avec le combat mené par l'Union des étudiants de Suisse (UNES) contre toute augmentation.

Fin 2002 s'est créée l'Association des étudiants des hautes écoles suisses (AES), qui regroupe les étudiants des deux Ecoles polytechniques fédérales de Lausanne et Zurich et de l'Université de Saint-Gall et qui a pour but de concurrencer l'Union des Etudiant-e-s de Suisse (UNES), l'organisation nationale historique de défense des étudiants et de la formation tertiaire.

La création de cette association, encouragée par le secrétaire d'Etat à la science et à la recherche Charles Kleiber en personne (c'est en tout cas ce qui ressort d'un procès-verbal d'une assemblée interne d'une des associations membres de l'AES), a eu surtout pour effet d'affaiblir le mouvement étudiant dans son ensemble. L'AES, qui se veut «pragmatique et responsable», juge l'UNES et ses revendications «utopiques et tâchés d'idéologie».

Des avis favorables à la hausse des taxes

Pour accentuer son côté «pragmatique», l'AES a décidé d'appuyer ses propositions d'un sondage d'opinion auprès des étudiants des trois hautes écoles qu'elle est censée représenter. Ce dernier semble à première vue apporter de l'eau au moulin des milieux souhaitant une hausse des taxes universitaires: une majorité des étudiants accepteraient des taxes d'un peu plus de 2000 francs par an, contre une moyenne actuelle d'environ 1200 francs. L'association saute sur l'occasion et annonce qu'elle soutient, voire revendique, une hausse de cet ordre. Elle pense ainsi se profiler comme la force de compromis entre les revendications de l'UNES (qui s'oppose à toute nouvelle barrière financière aux études) et des milieux économiques qui exigent une hausse des taxes à 5000 francs (cf. *DP* n° 1589).

Un sondage peu crédible

Malheureusement, le sondage avec lequel l'AES étaye ses propositions est bancal, tant au niveau de l'échantillon sondé qu'au niveau de la méthode. Les EPF et l'université de Saint-Gall ne contiennent qu'un nombre limité de facultés: seules les sciences naturelles, l'économie et le droit y sont enseignés. Le sondage ne prend donc pas en compte l'avis des étudiants des autres domaines. De plus, la structure de la population étudiante de ces trois hautes écoles est différente des autres: EPF et Université de Saint-Gall ne comptent par exemple qu'un tiers d'étudiantes contre plus de la moitié dans les autres universités. Ce détail a son importance: en effet, selon le sondage de l'AES, les étudiantes seraient plus favorables à une diminution des taxes que leurs collègues masculins. La part des étudiants étrangers y est aussi plus élevée.

Ensuite, la façon de poser les questions est imprécise. «Quel montant jugerais-tu juste de payer?», suivi d'une case blanche pour d'éventuels commentaires, est une question trop ouverte pour en tirer des résultats significatifs. Nul doute que les avis eussent été autrement moins favorables si la question avait été: «Acceptes-tu aujourd'hui une hausse des taxes de huit cents francs?». Enfin, ce sondage, uniquement destiné aux étudiants, laisse de côté la part de la population qui, pour des raisons financières, ne peut faire d'études universitaires et le pourrait encore moins si les taxes devaient être augmentées. A cet égard, la proposition de l'AES est à la fois irréfléchie et inadéquate.

Tirer des revendications politiques de portée nationale d'un sondage, qui plus est imprécis et peu représentatif, est peu responsable. Les associations d'étudiants ont souvent de la peine à apparaître comme des acteurs crédibles du débat sur la politique de la formation. Ce n'est pas à coup de propositions bricolées avec des sondages bancals qu'elles y parviendront. *jcs*

Le Landamann

Madame Ruth Metzler vient de publier un livre sur son éviction du Conseil fédéral l'année passée. Le nouveau conseiller fédéral Hans-Rudolf Merz avait déjà publié un récit politique bien avant son élection. Dans ses deux formats, *Blick* l'a publié à nouveau, en exclusivité, sous forme de feuilleton. Il s'agit de l'histoire du Landamann Hans Ruckstuhl, jusqu'ici le seul Landamann des Rhodes extérieures d'Appenzell à avoir été révoqué par une Landsgemeinde. C'était en 1921 lorsqu'il a présenté une nouvelle loi d'imposition. *cfp*